

ration. En 1840, il collabora à la fondation d'une revue mensuelle : *Arcturus, boutique de livres et d'opinions*, qui n'eut que deux ans d'existence. En 1841, il fut le directeur de *Monde littéraire*, journal hebdomadaire, qui vécut six ans. Il entreprit, avec son frère, en 1863, la publication d'une *Encyclopédie de littérature* en 12 volumes, dont il donna un supplément en 1866. Il a publié, en outre, un grand nombre d'ouvrages de moindre importance : *l'Esprit et la sagesse de Sydney Smith* (1850); *Mémoires de John Allan* (1864); *Notices sur G.-L. Duchéne* (1864); *Histoire de la guerre de l'Union* (1865); *Galerie de portraits des Américains célèbres* (1866); *Histoire du monde depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1870); *Mémoires de Francis-L. Hawks* (1871).

DYASMÉE s. f. (di-a-smé). Zooph. Syn. de DYNAMÈNE.

DYCE (Alexandre), critique et commentateur écossais. — Il est mort en 1869. En mourant, il a légué au South-Kensington Museum sa belle collection de livres rares, manuscrits, peintures, dessins, etc., à la seule condition que cette collection serait placée dans une salle qui porterait son nom. Elle compte 9 823 numéros de manuscrits, 147 peintures, 986 dessins, 3 240 gravures.

DYCE (William), peintre anglais. — Né en 1806, et il mourut en 1864. Dyce était très-versé dans les sciences et dans les lettres. Il a publié d'intéressants travaux sur la musique d'église et sur l'électro-magnétisme.

DYER (Thomas-Henry), historien anglais, né à Londres en 1804. Associé d'une maison de commerce dont l'émancipation des esclaves amena la ruine, Dyer essaya de se livrer à des recherches archéologiques. Il a donné un grand nombre d'articles à des revues et à des publications encyclopédiques, et a publié : *Vie de Calvin* (1850); *Histoire de l'Europe moderne* (1861, 4 vol.); *Histoire de Rome* (1863); *Pompéi* (1863); *Histoire de la Rome* (1868); *Athènes ancienne* (1873).

DYMPHNE (sainte), fille d'un roi païen d'Irlande au vie siècle. S'étant laissé convaincre par les exhortations d'un anachorète, elle se fit chrétienne et se réfugia en Belgique. Mais son père découvrit sa retraite et voulut lui faire renier sa foi. Elle s'y refusa et, dans un accès de colère, il lui trancha la tête. Elle est regardée comme la patronne des fous, parce que la légende magnétisme plusieurs insensés furent guéris et recouvrèrent la raison par son intervention.

DYNAMIE s. f. — Méd. Excès de force dans les propriétés organiques ou vitales des tissus, produisant des phénomènes morbides.

DYNAMIQUE adj. — Mécan. *Cheval dynamique*, se dit de quelconque dans le même sens que cheval d'essai.

DYNAMISER (SE) v. pr. (di-na-mi-zé — rad. *dynamic*). Se concentrer, prendre le caractère d'une force active.

DYNAMISTE s. m. — Partisan du dynamisme.

ADJECTIVE. Qui a le caractère du dynamisme.

DYNAMITE s. f. Nom donné à certains produits commerciaux d'une grande puissance explosive, et qui résultent du mélange de la nitroglycérine avec certaines substances absorbantes qui ont pour résultat de diminuer l'instabilité de ce dernier corps.

— Encycl. Chim. industrielle. La nitroglycérine est, comme on sait, un produit à peine maniable et qui, sous l'action d'un choc léger, sous l'influence d'une élévation de température même faible, ou d'une vibration énergique produite par une explosion se faisant dans le voisinage, détone avec une grande violence. Bien plus, en évitant toutes les causes d'explosion que nous venons d'énumérer, on ne met point la nitroglycérine à l'abri de toute destruction violente. Il résulte en effet d'accidents nombreux, dont le souvenir est dans toutes les mémoires, que la nitroglycérine peut se décomposer spontanément par la réaction de ses éléments les uns sur les autres. De là un danger permanent qui, s'il n'avait pu être conjuré, condamnerait l'emploi d'un produit qui devait, par sa force même, rendre de grands services.

On cherchait à triompher de cet obstacle, quand le hasard vint indiquer un moyen de le vaincre. On avait enfoncé des bouteilles de verre contenant la nitroglycérine dans des caisses garnies de terre siliceuse tresporeuse; une des bouteilles se déboucha et laissa couler son contenu, qui fut entièrement absorbé par la terre siliceuse. En conséquence sur cette terre une légère pression, on reconnut qu'elle ne laissait point couler de la nitroglycérine et retenait intégralement le produit. On fit des expériences sur la puissance explosive de ce produit, et l'on constata qu'il ne detonait plus aussi facilement que la nitroglycérine, mais conservait néanmoins toute sa puissance au moment de l'explosion.

On avait trouvé le moyen de rendre beaucoup moins dangereux, sinon inoffensif, un produit jusqu'alors à peu près impossible à conserver ou à transporter.

Les expériences sur le choix des poudres absorbantes à mélanger avec la nitroglycérine se multiplièrent, et l'on finit par reconnaître que l'absorbant le plus avantageux était une terre siliceuse provenant de la décomposition de certaines algues, dont le gisement était situé en Hanovre. 100 parties de cette terre absorbent environ 75 parties de nitroglycérine. Toutefois, cette poudre absorbante ne fut pas longtemps la seule employée, et l'on en vint bientôt à substituer à la poudre inerte des produits qui, tout en diminuant l'instabilité de la nitroglycérine, augmentaient sa puissance au moment de l'explosion.

De là deux sortes de dynamites : celles qui résultent d'un mélange de nitroglycérine avec des corps inertes qui ne peuvent que diminuer son instabilité, et celles qui sont obtenues au moyen d'un mélange de nitroglycérine et de produits qui, tout en modérant la sensibilité de la masse, augmentent sa puissance quand elle est mise en œuvre.

Dans la première catégorie figurent : la dynamite à base de terre cuite, qui ne renferme que 20 à 25 pour 100 de nitroglycérine; la dynamite blanche, qui s'obtient par un mélange du produit traité avec une terre siliceuse capable d'absorber 70 pour 100; la dynamite autrichienne, qui présente une composition sensiblement semblable à la précédente; la dynamite de M. Nobel, ingénieur et chimiste suédois, auquel on doit des travaux très-importants sur la nitroglycérine. Cette dynamite est rouge et à grains très-fins. C'est un mélange d'argile et de nitroglycérine.

Ces divers produits, tous à base inerte, font explosion au contact d'amorces fulminantes, de la poudre enflammée, ou sous l'influence d'une forte et brusque élévation de température.

Parmi les poudres à bases actives, on peut citer : la dynamite noire de M. Martel; ce produit est un mélange de nitroglycérine et de coke finement pulvérisé et additionné d'une sable fin; la dynamite grise de M. Barbe, qui résulte d'un mélange de dynamite siliceuse avec du nitrate de soude, de la houille et du soufre; la dynamite rouge de M. Dittmar, qui est un mélange de nitroglycérine et de sciure de bois saturée d'azotate de potasse; ce produit renferme environ 35 pour 100 de nitroglycérine; la dynamite autrichienne, mélange de cellulose nitrée, d'azotate de potasse et de nitroglycérine; le lithofractor, inventé par M. Engel, mélange dont les proportions sont tenues secrètes par les fabricants, mais dont la nitroglycérine, le nitrate de baryte et la houille sont les parties constituantes; la poudre dite des colonies, mélange formé de 40 pour 100 de nitroglycérine et de 60 pour 100 de poudre de mine ordinaire; la dynamite au coton-poudre due à M. Trauz, officier autrichien; ce produit est un mélange de nitroglycérine et de coton-poudre comprimé, que l'on emploie dans les capsules autrichiennes pour la fabrication des amorces; la poudre blanche d'Augendard la poudre blanche de Schultze, etc.

Tous ces produits font explosion sous le choc et sous une brusque élévation de température. Leur puissance est, en moyenne, dix à quinze fois plus forte que celle de la poudre de mine ordinaire. Elles peuvent donc rendre de grands services, en effet, dans les mines et dans l'artillerie, où les opérations et suppressions pourront être prononcées sur un avis rendu par le conseil d'Etat, après avoir entendu les parties, sans que les droits de demander aucune indemnité pour les dommages directs ou indirects que ces mesures pourront leur causer.

On remarquera que, par l'article 9 de la loi relative au droit de réserve, le droit de suspendre ou d'interdire la fabrication de la dynamite sur tel ou tel point, toutes les fois que la sécurité publique exigerait cette mesure.

Cette menace suspendue sur la tête de ceux qui étaient disposés à entreprendre la fabrication de ces produits a eu pour résultat de les en détourner; aussi ne compte-t-on en France que peu d'usines de dynamite.

DYNAMITERIE s. f. (di-na-mi-te-ri — rad. *dynamic*). Fabrique de dynamite.

DYNAMITEUR s. m. (di-na-mi-teur — rad. *dynamic*). Fabricant de dynamite.

DYNAMOMAGNETIQUE adj. (di-na-mo-ma-gné-ti-que; gn mil. — de *dynamique*, et de *magnétique*). Qui a rapport à la dynamique du magnétisme, à la force magnétique.

DYNAMOMÈTRE adj. (di-na-mo-mé-trie-ko-mé — rad. *dynamométrique*). Se dit de la mesure des forces.

DYSARÈS, dieu des Arabes, que les uns assimilent au Bacchus des Grecs, les autres à la pierre noire. Le simulacre de ce dieu était une pierre noire, qui se trouvait dans une table d'or. On lui immolait des victimes avec le sang desquelles on faisait des libations.

DYSCHÉZIE s. f. (di-ské-zé — du gr. *dus*, difficile, je vais à la selle). Défaut de la digestion.

DYSCROMATEUX, EUSE adj. (di-skro-ma-teu, eu-zé — du gr. *dus*, désagréablement; *chroma*, couleur). Se dit des dermatoses caractérisées par le changement de couleur de la peau.

DYSGÉNÉTIQUE adj. (diss-jé-né-ziké — du gr. *dus*, difficilement; *généti*, du gén. Physiol. Se dit d'une hybridité ou des mélanges stériles entre eux, sous féconds avec l'une ou l'autre race primitive, mais où les mélanges résultent de ce dernier rapprochement sont de nouveau stériles.

DYSGRAPHIE s. f. (di-gra-fie — du gr.

Si le même fabricant établit dans un autre lieu une nouvelle exploitation, il devra, pour chaque nouvel établissement, verser un nouveau cautionnement de cinquante mille fr.

Art. 4. Tous fabricants ou débitants de dynamite seront assimilés aux débitants de poudre. Les mêmes règlements leur seront applicables. Le gouvernement pourra, en outre, soumettre à la conservation, la vente et le transport de la dynamite, à tels règlements nouveaux qui paraîtraient nécessaires par les besoins de la sûreté générale.

Art. 5. L'importation des poudres dynamites ne pourra être effectuée qu'avec l'autorisation du gouvernement.

Elles supporteront, à leur entrée en France, un droit de douane cinquante centimes seront soumises aux mêmes formalités que les dynamites fabriquées à l'intérieur.

Les poudres dynamites fabriquées en France et destinées à l'exportation seront déchargées de l'impôt fixé à l'article 2.

Art. 6. Le gouvernement autorisera, dans les cas où il le jugera convenable, la fabrication de la nitroglycérine sur le lieu d'emploi. Les industriels qui voudront profiter de cette autorisation devront indiquer, dans leur demande, la nature et l'importance des travaux qu'ils comptent effectuer au moyen de la nitroglycérine.

Le règlement de la redevance à payer sera établi, à l'expiration de chaque trimestre, d'après les quantités de nitroglycérine employées aux travaux réellement effectués, et à raison de quatre francs par kilogramme de nitroglycérine.

Art. 7. Des autorisations pourront également être accordées, après avis du conseil supérieur des arts et manufactures, pour la fabrication et l'emploi aux travaux des mines de composés chimiques explosibles nouveaux.

Les demandes d'autorisations devront être adressées au ministre de l'agriculture et du commerce.

L'impôt auquel ces composés seront soumis sera fixé par une loi.

Les travaux conservés aux dispositions de la présente loi et aux règlements rendus pour son exécution sera passible d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de cent francs à dix mille francs, sous la réserve des effets de l'article 463 du code pénal, en ce qui touche la peine de l'emprisonnement.

Tout individu qui se sera soustrait, par une fausse déclaration, aux règlements édictés en matière de transport et de l'emballage des produits sera passible des mêmes peines.

Art. 8. Dans les cas où, pour des motifs de sécurité publique, le gouvernement jugerait nécessaire d'interdire d'une manière définitive ou temporaire la fabrication dans une ou plusieurs usines, ou de supprimer des débris de la fabrication de dynamite, les interdictions et suppressions pourront être prononcées sur un avis rendu par le conseil d'Etat, après avoir entendu les parties, sans que les droits de demander aucune indemnité pour les dommages directs ou indirects que ces mesures pourront leur causer.

On remarquera que, par l'article 9 de la loi relative au droit de réserve, le droit de suspendre ou d'interdire la fabrication de la dynamite sur tel ou tel point, toutes les fois que la sécurité publique exigerait cette mesure.

Cette menace suspendue sur la tête de ceux qui étaient disposés à entreprendre la fabrication de ces produits a eu pour résultat de les en détourner; aussi ne compte-t-on en France que peu d'usines de dynamite.

DYNAMOMÈTRE s. m. (di-na-mi-teur — rad. *dynamic*). Fabricant de dynamite.

DYNAMOMAGNETIQUE adj. (di-na-mo-ma-gné-ti-que; gn mil. — de *dynamique*, et de *magnétique*). Qui a rapport à la dynamique du magnétisme, à la force magnétique.

DYNAMOMÈTRE adj. (di-na-mo-mé-trie-ko-mé — rad. *dynamométrique*). Se dit de la mesure des forces.

DYSARÈS, dieu des Arabes, que les uns assimilent au Bacchus des Grecs, les autres à la pierre noire. Le simulacre de ce dieu était une pierre noire, qui se trouvait dans une table d'or. On lui immolait des victimes avec le sang desquelles on faisait des libations.

DYSCHÉZIE s. f. (di-ské-zé — du gr. *dus*, difficile, je vais à la selle). Défaut de la digestion.

DYSCROMATEUX, EUSE adj. (di-skro-ma-teu, eu-zé — du gr. *dus*, désagréablement; *chroma*, couleur). Se dit des dermatoses caractérisées par le changement de couleur de la peau.

DYSGÉNÉTIQUE adj. (diss-jé-né-ziké — du gr. *dus*, difficilement; *généti*, du gén. Physiol. Se dit d'une hybridité ou des mélanges stériles entre eux, sous féconds avec l'une ou l'autre race primitive, mais où les mélanges résultent de ce dernier rapprochement sont de nouveau stériles.

DYSGRAPHIE s. f. (di-gra-fie — du gr.

dus, désagréablement; *graphé*, je trace). Vice de conformation d'un organe.

DYSHARMONIE s. f. (di-zar-mo-ni — du gr. *dus*, désagréablement, et de *harmonia*). Troubles survenant dans les fonctions de certains appareils organiques qui ne sont pas lésés directement. L'opérateur laisse progressivement la solidarité qui existe entre eux et d'autres appareils pathologiquement affectés.

DYSODE s. m. — Ornith. Oiseau du genre hoazin.

DYSS s. m. (diss). Bot. Syn. de dyss.

DYSTÉOLOGIE s. f. (di-sté-lo-lo-ji — du gr. *dus*, difficilement, à contre-sens, et de *téologie*). Néol. Étude des causes manquées de l'humanité, des faits et gestes de nos ancêtres qui ne nous ont pas servis à l'avantage, et dans lesquels on observe dans les plantes et dans les animaux.

DYSTHERMASIE s. f. (di-stér-ma-si — du gr. *dus*, difficilement, à contre-sens, et de *thermè*, chaleur). Néol. Étude des causes manquées de l'économie animale, des faits et gestes de nos ancêtres qui ne nous ont pas servis à l'avantage, et dans lesquels on observe dans les plantes et dans les animaux.

DYSTHYMIE s. f. (di-sti-mi — du gr. *dus*, difficilement, à contre-sens, et de *thymè*, abattement, tristesse). Néol. Étude des causes manquées de l'économie animale, des faits et gestes de nos ancêtres qui ne nous ont pas servis à l'avantage, et dans lesquels on observe dans les plantes et dans les animaux.

DYSTOCIE s. f. — Encycl. Le mot *distocie* (accouchement difficile) est dû à Hippocrate. Sa signification étymologique permet de l'appliquer à un trop grand nombre de cas, et même à ceux qui, sans présenter de circonstances anormales, d'obstacles matériels particuliers, offrent un caractère spécial de souffrance pour la malade, exigent de sa part des efforts plus soutenus ou se prolongent au-delà des termes ordinaires. Les chirurgiens modernes, qui ont apporté dans les classifications une attention scrupuleuse, excessive parfois, ont pris soin, en adoptant le mot créé par Hippocrate, de limiter le sens d'une manière précise. Malheureusement, on ne se souvient pas accordés dans l'extension à donner à ce terme, qui a généralement une sens assez précise dans chaque livre particulier, mais qui, dans les livres généraux, a subi la divergence des définitions qu'on en a données. Sans entrer dans la discussion, ou même dans l'exposition des diverses voies suivies à cet égard, nous nous voulons faire connaître le sens que nous voudrions donner au mot *distocie* dans cet article. Pour nous, il y a *distocie* toutes les fois que la parturition offre quelque particularité notable anormale, pouvant créer un danger sérieux pour la mère ou pour le fœtus.

Avant d'entreprendre l'étude des divers cas de *distocie*, comme l'emploi des forceps est indiqué dans un grand nombre de circonstances très-diverses, impossibles à classer sous une même rubrique, nous exposerons quelques généralités sur l'emploi de cet instrument, dont la description se trouve déjà dans le *Grand dictionnaire*. V. forceps.

— Emploi du forceps. Il est aujourd'hui généralement admis que, dans le cas où l'on opère sur le fœtus vivant et avec l'espoir de le conserver, le forceps ne doit agir que par la tête et l'enfant, et, par conséquent, qu'il ne doit être employé que lorsque c'est la tête qui se présente, quelle que soit d'ailleurs sa position. La pratique recommandée par quelques auteurs est d'employer le forceps dans le mode de présentation pelvienne et avec raison délaissée, la fragilité des os du bassin exposant le fœtus à une mort presque inévitable, à défaut plus (il ne faut pas en être surpris) de la forceps, administrable par le côté, est préférable à la tête, n'est pas propre le moins du monde à saisir le bassin. On recommande en outre d'abaisser, autant que possible, les parois du fœtus dans les divers positions que peut prendre le fœtus en travers du lit, les jambes et les cuisses en dehors, maintenues fléchies vers l'abdomen par des aides assés de chaque côté du bassin. D'autres auteurs anglais croient que la femme sur le côté, ce qui est peut-être moins fatigant pour elle, mais empêche l'opérateur de prendre une bonne position.

Ceci dit, nous allons décrire l'opération normale, en réservant quelques détails pour les cas particuliers qui peuvent se présenter. La manœuvre du forceps se divise en trois temps bien distincts : introduction des branches dans le bassin; assujettissement des branches de l'appareil; extraction du fœtus. La femme est placée comme nous l'avons dit dans le mode de présentation pelvienne, et les cuisses fléchies vers la partie interne de la cavité pelvienne, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

à valve, les doigts de la main droite servant de guide jusqu'au col de l'utérus. L'instrument pénètre ainsi entre le pari du vagin et le périai, sans dévier dans le cul-de-sac utéro-vaginal. À mesure que le col de l'utérus pénètre, l'opérateur laisse progressivement relever le menton, qui doit toujours, autant que possible, être baissé vers la poitrine, et, pour cela, il faudra relever un peu plus les crochets. Il faudra, en outre, aider à la sortie de la cuisse gauche, et on le fait maintenir par un aide dans cette position. La branche femelle, préparée comme la précédente, tenue par la main droite et inclinée vers l'aîne gauche, est également introduite du côté droit. On la pousse jusqu'à ce que les deux manches soient bien également enfoncés et situés dans le même plan, conditions nécessaires pour que le pivot de la première branche pénètre spontanément dans la mortaise de la seconde, ce qu'on reconnaît généralement à un petit mouvement brusque très-sensible. Au cas où cette correspondance des branches ne se produirait pas, il faudrait retirer la branche femelle et recommencer la manœuvre.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

occupe une situation opposée, c'est-à-dire si l'occiput est tourné vers le sacrum, la manière d'opérer diffère peu de la précédente, mais présente quelques difficultés de plus et impose certaines précautions spéciales. Il sera nécessaire, pour ce cas, de relever le menton, qui doit toujours, autant que possible, être baissé vers la poitrine, et, pour cela, il faudra relever un peu plus les crochets. Il faudra, en outre, aider à la sortie de la cuisse gauche, et on le fait maintenir par un aide dans cette position. La branche femelle, préparée comme la précédente, tenue par la main droite et inclinée vers l'aîne gauche, est également introduite du côté droit. On la pousse jusqu'à ce que les deux manches soient bien également enfoncés et situés dans le même plan, conditions nécessaires pour que le pivot de la première branche pénètre spontanément dans la mortaise de la seconde, ce qu'on reconnaît généralement à un petit mouvement brusque très-sensible. Au cas où cette correspondance des branches ne se produirait pas, il faudrait retirer la branche femelle et recommencer la manœuvre.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches sont en place, on saisit l'une à l'autre, et l'on tire vers le côté droit, de façon à ce que la tête soit dirigée vers le côté droit, et la branche mâle dans la cavité cotyloïde, et la branche femelle en dedans.

Quand les deux branches

son crâne environ 75 millimètres, et, par conséquent, ne tenter l'opération que si le diamètre sacro-pubien de la mère a au moins cette dimension ou une dimension voisine. Cependant, quelques praticiens se contentent d'un diamètre de 55 millimètres, ce qui paraît téméraire.

Quant aux raisons qui motivent l'accouchement prématuré, nous avons déjà signalé l'étroitesse du bassin; il faut y joindre toutes les maladies de la mère que la prolongation de la gestation ou les difficultés de la parturition pourraient rendre mortelles pour elle ou pour l'enfant. On s'est demandé si la mort du fœtus réclamait son expulsion prématurée. Les avis sont partagés là-dessus, parce que les effets de la présence d'un fœtus mort dans l'utérus ne sont pas constants, et par conséquent sont incertains. Les uns, redoutant l'infection, conseillent l'accouchement artificiel dès que la mort de l'enfant est constatée; les autres nient que l'infection soit une conséquence nécessaire ou même ordinaire de la mort du fœtus et conseillent d'attendre le travail de la nature, travail que les dimensions et l'état du petit corps rendront relativement facile, et qu'on aurait, du reste, d'autant moins de peine à faciliter au besoin qu'on n'aura plus alors à ménager le fœtus. La question, comme on voit, a grand besoin d'être éclaircie par une statistique bien faite des cas d'infection par des fœtus morts.

A côté de ces causes qui imposent ou conseillent l'accouchement provoqué, on en a signalé quelques autres qui en sont, au contraire, des contre-indications. Il faut citer, en premier lieu, les maladies aiguës, que les efforts de l'accouchement rendraient plus dangereuses ou même infailliblement mortelles. La mauvaise position du fœtus. Ceci est une considération sérieuse, assurément. Malheureusement, la position réelle de l'enfant ne sera pas toujours facile à constater. La grossesse gémellaire. Il y a deux raisons, en ce cas, pour s'abstenir, tant qu'on le peut, l'accouchement prématuré: la constitution relativement faible des enfants jumeaux accroîtrait encore, et le moindre volume de ces enfants, qui permet de redouter moins l'étroitesse du bassin, si elle n'est pas excessive.

Lorsque l'utilité et la possibilité de l'accouchement prématuré sont bien démontrées, le médecin doit se préoccuper de deux choses: préparer les organes de la femme à des fonctions auxquelles la nature ne les a pas encore suffisamment disposés, et déterminer ensuite artificiellement le travail de la parturition. Pour amener les organes à l'état de relâchement nécessaire, les bains sont extrêmement utiles; mais nous ne saurions conseiller la saignée, qui ne produirait l'effet voulu qu'au prix de redoutables dangers. Il n'en est pas de même des injections émollientes répétées, dont l'action est très-salutaire.

Reste le plus difficile: provoquer les contractions de l'utérus. Les moyens irritants, purgatifs drastiques, seigle ergoté, recommandés autrefois, sont aujourd'hui abandonnés comme dangereux et peu efficaces. Les frictions, auxquelles quelques-uns ont essayé de se borner, sont des secours précieux, mais non pas des moyens sûrs et prompts. On les emploie encore, mais accessoirement. La ponction de l'œuf est un moyen plus actif, mais pas toujours assez, et présente deux inconvénients opposés, sans parler du danger de blesser l'enfant et même la mère. La ponction, en effet, a pour but d'évacuer en partie le liquide amniotique, d'obliger ainsi la matrice à se contracter sur l'œuf, dont le volume est diminué, ce qui commence le travail qui, d'ordinaire, se continue ensuite. Mais si l'évacuation des eaux est insuffisante, le travail s'arrête et il faut recourir à une nouvelle ponction qui n'est pas toujours définitive, et cette suite d'opérations quelquefois fait perdre un mois et même un mois et demi, ce qui réduit à rien le bénéfice de l'accouchement prématuré. Si, au contraire, l'évacuation est trop prompte, l'enfant, privé d'un milieu qui lui est encore nécessaire pour amortir les contractions de l'utérus, est en danger d'être étouffé.

Ces inconvénients ont fait préférer une autre méthode, qui est aujourd'hui généralement pratiquée, c'est celle de la dilatation du col de l'utérus. On prend un morceau d'éponge de forme conique, qu'on durcit soit en le gommant ou en le cirant, soit en le fécillant; on le graisse de pomme de belladone, on l'introduit dans le col de l'utérus, en laissant pendre au dehors un bout de ficelle; on le maintient en place au moyen d'un tampon introduit dans le vagin. Au bout de vingt-quatre heures, si le travail n'est pas commencé, il faudra remplacer l'éponge par une autre plus grosse. Ce procédé est à la fois le plus sûr et le plus rapide. La ponction elle-même, que quelques-uns préfèrent, n'agit souvent qu'au bout de deux, trois ou quatre jours, quelquefois au bout d'une semaine.

— Vices de conformation et affections con-

stitutes ou accidentelles de la mère. Dans ce qui précède, nous avons exposé comment certains vices de constitution, certaines affections graves, conseillent ou obligent de devancer la nature. Lorsque, par une raison quelconque, on n'a pas usé de ce moyen préventif, on se trouve généralement acculé à un véritable cas de dystocie, c'est-à-dire à un accouchement qui, s'il ne peut être aidé par les moyens que l'on possède, entraîne de graves inconvénients pour la mère ou pour l'enfant, souvent pour l'un et pour l'autre.

Les affections graves des voies respiratoires, asthme, phthisie, hydrothorax, etc., sont presque sûrement mortelles pour les femmes en couche. Lorsque la dystocie, qui s'aggrave nécessairement par le développement progressif du fœtus, a atteint, au terme de la gestation, une intensité inquiétante, il ne faut pas hésiter à recourir aux moyens chirurgicaux pour abréger le travail. Mais il est malheureusement à craindre que l'emploi même de ces moyens ne puisse pas sauver une situation grave en elle-même et rendue plus dangereuse encore par les fatigues de la gestation et de la parturition.

L'hydropisie abdominale, plus sérieuse encore que quelques-unes des affections dont nous venons de parler, ne paraît pas, cependant, opposer des obstacles aussi graves à l'accouchement naturel. Malgré l'énorme ténacité de la réplétion de l'abdomen causée aux femmes hydropiques pendant la gestation, on a vu plusieurs d'entre elles accoucher heureusement et presque sans difficulté.

Les anévrismes intenses sont aussi très-dangereux pendant l'accouchement et exigent que celui-ci soit abrégé le plus possible, soit par le recours à l'emploi du forceps, soit par le fait de la femme pouvant très aisément provoquer la rupture de la poche anévrismale et causer une mort foudroyante, il faut, autant que possible, interdire à la femme de pousser, et, pendant les efforts qu'elle ne pourra éviter, si la tumeur fait saillie en dehors, il faudra la presser doucement pour opposer un obstacle à la rupture. Les mêmes observations, à peu près, s'appliquent aux cas de hernies. La femme, ici encore, doit éviter les grands efforts. Quant au chirurgien, il commencera par réduire la hernie, si elle est réductible, ou la contiendra, dans le cas contraire, pendant toute la durée du travail. Si, malgré ces précautions, l'étranglement se produisait, il faudrait hâter la délivrance par tous les moyens possibles.

L'existence d'un calcul vésical, même considérable, n'oppose pas d'obstacle sérieux à l'accouchement lorsqu'elle est connue à temps, c'est-à-dire avant la rupture de la poche amniotique et quand la tête du fœtus est encore libre. En ce cas, il ne serait pas difficile de repousser le calcul et de le maintenir loin du passage jusqu'à ce que la tête fût engagée dans le détroit, ce qui écarterait toute possibilité de voir le calcul entraîné et comprimé. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si la présence du calcul n'était constatée que lorsqu'il forme déjà obstacle à la progression de la tête engagée dans le détroit, si, après avoir tenté de repousser le calcul ou le fœtus, on reconnaît l'impossibilité d'y réussir, il faudra se résoudre à pratiquer la taille vésico-vaginale, malgré le danger de voir s'établir, après cette opération, une fistule vésicale.

Si, en effet, on essayait d'opérer l'accouchement, et quand même le calcul n'opposerait pas d'obstacle invincible au passage de la tête. Il se produirait presque infailliblement des déchirures de la vessie extrêmement graves. Il va sans dire qu'il ne faut recourir à la taille vésico-vaginale que lorsqu'elle est inévitable, et que, si le calcul était connu avant l'accouchement, il faudrait l'évacuer soit par la taille, soit par la lithotomie.

La hernie de la vessie dans le vagin n'offre pas d'obstacle sérieux lorsqu'elle est connue et qu'on sait y porter remède; mais elle aurait des inconvénients tout à fait analogues à ceux que présentent les calculs vésicaux si elle était méconnue ou négligée. Cette hernie est susceptible de prendre un grand développement, au point d'envelopper non seulement le vagin, mais la vulve elle-même, et de faire saillie au dehors. Si l'on n'avait songé, après avoir procuré l'évacuation des urines soit par de simples compressions, soit en pratiquant le cathétérisme, de réduire la hernie, elle serait presque infailliblement étranglée au passage du fœtus, ce qui amènerait l'arrêt de celui-ci ou la rupture de la conception. Il est aujourd'hui démontré, par des faits multipliés, que les causes qui peuvent s'opposer à l'introduction du pénis dans le vagin: étroitesse de cet organe, épaisseur anormale de l'hymen, soudure partielle des grandes lèvres, ne sont pas des empêchements absolus pour la conception. Mais il est malheureusement certain que ces vices de conformation, qui n'entraînent ni la conception, ni le développement du fœtus, opposent à l'accouchement naturel un obstacle presque toujours invincible et sont, par conséquent, des causes nécessaires de dystocie.

Dans le cas de soudure partielle des grandes lèvres, les lèvres n'étaient séparées de la vulve

que par une mince cloison, on pourrait être tenté de renoncer à les inciser, car on serait à peu près certain d'avance que la cloison ne résisterait pas aux efforts de la parturition. Toutefois, outre que la déchirure spontanée serait nécessairement irrégulière, outre que les douleurs qui l'accompagneraient seraient bien autrement vives que celles que peut produire une incision, il reste toujours des craintes sur une rupture possible de la cloison périnéale, rupture déjà trop fréquente même dans le cas où l'obstacle dont il s'agit ici n'existe pas. On pratiquera donc une incision longitudinale, qui n'offre d'ailleurs aucune difficulté. Quant à l'époque où doit être pratiquée cette opération, on conseille généralement d'attendre jusqu'au cinquième mois de la grossesse, la plaie pouvant devenir le siège d'une irritation locale qui déterminerait l'avortement; mais il semble que cette raison est suffisante pour que l'opération soit différée jusqu'au moment de l'accouchement. Les mêmes observations sont applicables au cas de l'existence d'un hymen résistant et insuffisamment ouvert. Mais, ici, l'incision à pratiquer doit être une incision cruciale.

Le vagin est quelquefois divisé par une cloison longitudinale, d'autres fois par une cloison transversale percée d'une très-petite ouverture. Ces cloisons peuvent aussi se présenter pendant le travail, mais il est toujours plus sûr de les diviser auparavant. La matrice peut également être divisée en deux cavités par une cloison qui se déchire quelquefois pendant le travail et qui amène à la mort de la femme. Comme un pareil vice de conformation ne peut être connu que par la dissection, on ne saurait songer à y remédier. Du reste, les cas de mort par rupture de la cloison sont si rarement observés que l'incision, au cas où l'on tenterait de la pratiquer, ne produirait pas un meilleur résultat.

L'obliquité de la matrice, généralement considérée comme un cas très-grave et qui a plus d'une fois motivé l'opération césarienne, n'aurait pas, d'après Velpeau, l'importance qu'on lui attribue. Il pense, après l'expérience qu'il en a faite, que la nature suffit généralement pour donner à l'organe la position la plus favorable pour la terminaison de l'accouchement, et il condamne les efforts, presque toujours inutiles suivant lui, qu'on exerce sur le col pour le ramener au centre de l'excavation. Il reconnaît néanmoins que les efforts d'expulsion tentés par la patiente sont ici un obstacle à la progression du fœtus, et il veut qu'on défende à la femme de pousser. L'obliquité de la matrice, même très-prononcée, n'a été que très-rarement observée, dans le cas qu'on en cite quelquefois. Dans les cas signalés, la tête du fœtus étant portée au-dessus du pubis, l'accouchement a toujours été long et laborieux. M. Velpeau, qui cite un de ces cas, déclare n'avoir réussi à terminer l'accouchement qu'en faisant glisser la tête de bas en haut et d'avant en arrière.

— Vices de conformation et positions vicieuses du fœtus et des enveloppes fœtales. Lorsque les membranes de l'œuf offrent une trop grande résistance, les efforts du travail ne réussissant pas à les diviser, il peut en résulter deux inconvénients: ou l'enfant entrainera les membranes avec lui et naîtra coiffé, au risque d'être asphyxié avant qu'on ait eu le temps d'ouvrir l'œuf, ou il conservera, au moment de s'engager dans le détroit, une liberté de mouvements qui l'exposera à prendre, à ce moment décisif, une mauvaise situation. Pour parer à ce double accident, si, lorsque le travail est suffisamment commencé, lorsque, surtout, le vagin est largement dilaté, la rupture de la poche des eaux ne se produit pas, il conviendra de le provoquer par un moyen artificiel. L'emploi des instruments tranchants ou piquants est, en ce cas, assez dangereux; il vaudra donc mieux, quand la chose sera possible, ouvrir les membranes avec l'ongle de l'index.

La grosseur naturelle d'un fœtus qui dépasse les dimensions ordinaires d'un enfant constitue très-rarement un obstacle invincible à la conception, si d'ailleurs le canal qui doit le recevoir n'est pas dans des conditions normales. Il serait, en effet, à peine possible de citer des cas où des femmes, d'ailleurs bien conformées, n'ont pu mettre au jour des enfants à cause de leur grosseur extraordinaire; car si le canal peut se trouver rétréci dans des proportions en quelque sorte indéfinies, il n'est pas de même des diamètres du crâne de l'enfant, qui ne varient que dans des limites assez restreintes et ne peuvent guère dépasser de plus de 14 millimètres les proportions ordinaires. Il n'en est pas de même, évidemment, du cas où la grosseur anormale de la tête du fœtus est le résultat d'une hydrocéphalie. Sous l'influence d'une pareille

affection, la tête de l'enfant est susceptible de prendre un énorme accroissement, qui met à peu près à l'abri de la parturition. Dans un cas pareil, des praticiens, mais par un scrupule religieux qui n'est pas de mise ici, ont osé conseiller l'opération césarienne, qui aurait presque infailliblement sauvé la mère et fait jurer l'enfant que de quelques heures, à tout au plus de quelques jours de vie. Nous pensons qu'un chirurgien sérieux ne peut pas, en ce cas, hésiter, pour sauver la mère, à sacrifier cette vie précaire de l'enfant en vidant le crâne de l'hydrocéphale.

L'ascite et l'hydrothorax du fœtus ne laissent, non plus, aucun espoir de conserver la vie du fœtus. Si donc, sous l'influence de ces deux affections, l'abdomen ou la poitrine appaieraient de graves obstacles à l'accouchement, il ne faudrait pas hésiter à opérer des ponctions ou même des lacérations qui mettraient fin au danger couru par la femme. Quelques-uns ont conseillé l'éviscération; on y aurait recouru si c'était nécessaire, mais on ne doit pas oublier qu'il faut, autant que possible, éloigner du lit de la malade un spectacle trop émouvant.

L'état de mort du fœtus a même, dans les conditions de l'accouchement, des modifications extrêmement variables et difficiles, par conséquent, à déterminer d'avance. La mort survient pendant le travail peut produire un état général éphémère extrêmement gênant lorsqu'il prend certaines proportions. Si la mort est déjà ancienne, la décomposition a mort de la femme, et la composition ou la facilité des chairs opposent un obstacle d'un autre genre. Néanmoins, les forces de la nature suffisent le plus souvent à déterminer l'expulsion du fœtus, et quelquefois même l'accouchement se produit avec une remarquable facilité. Si le contraire avait lieu, le praticien, dispensé de se préoccuper du fœtus et n'ayant à assurer que le salut de la mère, pourrait user de tous les moyens que la science met à sa disposition: version, perforation du crâne, emploi de forceps ou des crochets, etc. Toutefois, l'état de décomposition avancée du petit cadavre, si elle existait, devrait imposer une certaine réserve dans l'emploi des moyens fondés sur la division du fœtus, car il y aurait alors un danger grave d'infection.

Un des cas de dystocie les plus intéressants et en même temps les plus difficiles est celui des monstres doubles. Ce cas est d'autant plus embarrassant, qu'il est difficile, pour mieux dire, impossible d'en constater l'existence et que souvent le travail, lorsque la difficulté est connue, est déjà très-avancé pour qu'il soit possible d'y porter remède. Toutefois, il convient de ne rien exagérer. L'expérience montre que, dans beaucoup de cas où l'on aurait pu croire l'accouchement impossible, il s'est opéré heureusement par les seules forces de la nature. En général, lorsque le monstre a une seule tête et que celle se présente la première au passage, l'accouchement, bien que pénible, s'achève naturellement. Quelquefois seulement, quand sont nés deux enfants, l'un des deux corps présente une partie qui est un obstacle à la progression de la tête, et qu'il est nécessaire de la mener au jour l'un après l'autre, après la sortie de la tête.

Les bicéphales présentent une plus grande difficulté. Néanmoins, l'accouchement de Ritta-Christina, deux enfants presque complets, soudés par la région lombaire, s'est opéré facilement. Les deux têtes, en ce cas, ont pu sortir l'une après l'autre, la deuxième étant renversée et exposant le cou à une luxation. Plus ordinairement, la présentation a lieu par l'extrémité pelvienne. La présentation par les pieds, qui n'est pas très-rare, est malheureusement assez rare. Quand elle a lieu, les deux têtes, après la sortie de l'une, s'engagent l'une après l'autre en écartant sans trop de difficulté une sorte de mouvement de rotation autour des pubis. En ce cas, l'accouchement, mal engagé au début, s'est reconnu naturellement possible, faut-il le dire, comme quelques-uns l'ont pensé, conserver la vie du fœtus en tentant l'opération césarienne? L'opinion contraire semble avoir aujourd'hui prévalu: nos praticiens actuels jugent, avec une grande expérience de raison, qu'il ne convient pas de poser gravement la vie de la mère pour presque certainement la vie de l'enfant, à conserver celle d'un monstre qui, dans la finie majorité des cas, ne naîtra même pas viable. L'opération est conseillée que lorsqu'on a certain nombre d'entre eux ont été nourris de illusions sur son issue, ou, mieux, lorsqu'on faisait les questions théologiques, sans guère, aujourd'hui, humanitaires. On ne croit plus, par conséquent, à son droit de tuer des femmes pour procurer à leur fruit les avantages du baptême.

DEBTA s. m. (dè-ta). Lettre grecque qu'on désigne plus souvent sous le nom de zétra. V. ce mot, au tome XV du Grand Dictionnaire.

DZO s. m. (dzo). Mâle du taureau yak et de la race zébu.

— Encycl. V. TAK, au tome XV du Grand Dictionnaire.



EASTLAKE (Elisabeth Rigby, dame), femme de lettres anglaise, née vers 1815. Son père, le docteur Rigby, de Norwich, lui fit donner une excellente éducation. Sa sœur ayant épousé un Russe qui habitait la Courlande, elle alla passer quelque temps auprès d'elle, et de retour de son voyage, elle publia deux ouvrages qui eurent un vif succès: *Lettres des bords de la Baltique* (1841, in-8°) et *Contes littéraires* (1846, in-8°). Vers cette époque, elle fit la connaissance du célèbre peintre anglais Charles Lock Eastlake, qui l'épousa en 1849. Depuis lors, elle s'occupa de diriger la maison de son mari, et, pendant ses loisirs, elle écrivit des articles, qui parurent dans la *Quarterly Review*. Un certain nombre d'entre eux ont été réunis en volume dans la collection de Murray, intitulée: *Home Library*.

EAST-LOTHIAN, comté d'Ecosse, appelé aussi comté de HADDINGTON. V. ce dernier mot, au tome IX du Grand Dictionnaire.

En 1817 (17), tableau de M. Hanoteau; Salon de 1876. Un ruisseau, passant à travers un barrage fait de branches entrelacées, sautille avec un bruit clair et joyeux; il se traiterait entendre « eau qui rit »; les rochers-forges et les charbonnières, attirés par ce ruisseau, viennent rafraîchir leurs ailes et tremper leur bec dans le frais courant. Un bouquet d'arbrisseaux, planté sur un talus, projette une ombre comme contraste, le vert tapis d'un pré s'étale au soleil.

« Ce tableau, de grande dimension, est traité avec autant de simplicité que de force; c'est la nature prise sur le fait et rendue d'une façon

magistrale. « Dans cette peinture franche et saine, a dit M. Paul de Saint-Victor, la lumière filtre, l'air circule. M. Hanoteau a rarement fait mieux. »

* **EAUZE**, bourg de France (Gers), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. S.-O. de Condom, sur une colline qui domine la rive gauche de la Gôlisse; pop. aggl., 2,056 hab. — pop. tot., 4,369 hab.

* **ÉBARBEUSE** s. f. (é-bar-beu-ze — rad. charber). Machine à ébarber.

* **ÉBÉRICI** (*le Vigilant*), ancien héros parsi; qui doit repaître au jour de la résurrection.

* **EBERWEIN** (Charles), compositeur allemand. — Il est mort à Weimar en 1868.

* **EBOLOSSE** s. f. pl. (é-bo-lo-se). Ciseaux à couper l'étoffe. Il est usité dans le pays de Bugey.

* **ÉBONITE** s. f. (é-bo-ni-te). Caoutchouc durci.

* **EBOUREUSE** s. f. (é-bou-ru-ze — du préf. é, et de boue, fém. de boueur). Syn. de BALAYEUSE mécanique. V. ce mot, dans ce Supplément.

* **EBOULLANTAGE** s. m. (é-bou-lan-ta-je; il mil. — rad. ébouillanter). Action d'ébouillanter, de traiter par l'eau bouillante ou par la vapeur.

* **ÉBOULÉE** s. f. (é-bou-lé — rad. éboulér). Amas de terre qui s'éboule. Il se dit dans certains départements.

* **ÉBRARD** (Elie), médecin français, né à Bouly en 1816. Il se fit recevoir docteur à

Paris, et il est allé se fixer à Bourg, dans l'Ain, où il exerce son art. Le docteur Ébrard a collaboré à divers recueils, notamment au *Journal d'agriculture, sciences et arts*, de la Société d'émulation de l'Ain, et il s'est fait connaître par un certain nombre d'écrits. Nous citerons de lui: *Des sangues, considérées au point de vue de l'économie médicale* (Bourg, 1848, in-8°); *Avis aux habitants des campagnes sur les moyens de conserver la santé* (1849, in-12); *Monographie des sangues* (1857, in-8°); *De charlatanisme en médecine et en pharmacie* (1858, in-8°); *Des escarvats, au point de vue de l'alimentation, de la viticulture et de l'horticulture* (1859, in-8°); *Le Livre des gardes-malades* (1859, in-8°), dont la 6^e édition a paru en 1867; *Le Médecin dans la famille* (1861, in-8°); *Bienfaits des sociétés de secours mutuels* (1862, in-8°), ouvrage couronné par l'Académie de Mécon; *Hygiène des habitants de la campagne* (1865, in-12); *Mère et charité dans une petite ville de France de 1560 à 1862* (1866, in-8°), etc.

* **ÉBRASURE** s. f. (é-bra-zu-re — rad. ébraser). Archit. Embrasure de fenêtre qui est ébrassée, qui s'élargit du dehors au dedans. Il On dit aussi ÉBRASSEMENT.

* **ÉBREUIL**, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. O. de Gannat, sur la Sioule; pop. aggl., 2,180 hab. — pop. tot., 2,332 hab. Eglise classée parmi les monuments historiques.

* **EÇA DE QUEIROZ** (José-Maria d'), littérateur portugais, né vers 1820. Il suivit les cours de l'université de Coimbra et débuta dans les lettres en publiant dans la *Gazette*

de Portugal des articles d'une remarquable originalité. Escrivan spirituel et mordant, il fonda, avec M. Ramalho Ortigão, un recueil mensuel, intitulé: *As Terras*, dans le genre des *Guêpes* d'Alphonse Karr, et il y prit à partie, avec une grande verve, les vices et les travers de la société portugaise. Parmi ses œuvres, nous citerons particulièrement *le Mystère de la route de Cintra*, qui parut d'abord dans le *Diário de Notícias*, puis en volume. M. d'Eça de Queiroz a été nommé consul général du Portugal à La Havane, où il se trouve encore en 1877.

* **ÉCABOCHER** s. m. (é-ka-bo-cha-je — rad. écabocher). Action d'écabocher les feuilles de tabac.

* **ÉCABOCHER** v. a. ou tr. (é-ka-bo-ché — du préf. é, et de cabocher). Se dit du travail qui consiste à enlever la partie ligneuse du pédoncule des feuilles de tabac.

* **ÉCAMET** s. m. (é-ka-mé). Barrière qui ferme un champ, dans la basse Normandie.

* **ÉCANQUE** s. f. (é-kan-que). Se dit de quelquefois pour ÉCANGON.

* **ÉCART** s. m. — Ce que son rejet des vers à soie.

* **ÉCARTE** s. f. (é-ka-rté). Gerçure de la peau des mains. Il se dit dans certaines provinces.

* **ÉCARTEUR** s. m. Celui qui provoque le taureau et l'attire à lui.

— Adjectiv. *Chir. Leviers écarteurs*. Nom donné à deux tiges qui logent les bords de la gouttière du spéculum.